

NEGO CACB DU 28 SEPTEMBRE 2011

Délégation SUD CAM CB : JL Callerand, C. Prénat, S. Roz, D.Ruault

Accord conditions spécifiques aux salariés

La DRH fait remarquer qu'en matière de taux de prêts à la consommation la révision est prévue semestriellement pour les salariés alors que pour les clients elle est mensuelle.

La DRH propose au trois OS signataires de cet accord (CGC, CFDT, UNSA) si elles désirent établir un avenant pour appliquer une révision mensuelle pour les salariés.

Instantanément CFDT et UNSA répondent par favorablement

Après de brèves hésitations et quelques questions, la CGC se déclare également signataire.

Congés spécifiques de l'article 19 de la CCN sur la lumière

La DRH fait un rappel de l'article 19 de la CCN et de la Fiche FNCA de mai 1982.

L'étude faite par le CHSCT montre des locaux sans ouverture et sans vue sur l'extérieur, et des locaux avec ouverture ou avec vue sur l'extérieur mais avec moins de 50 lux de lumière naturelle

Les ETS et les sous sol font aussi partis des lieux où il peut y avoir des bénéficiaires de congés spécifiques

La DRH propose un recensement auprès des DA semaine 41 avec retour semaine 45 des agents travaillant 5h/jour dans un bureau de ce type pendant au moins un mois d'affilé.

<i>Caractéristiques du local</i>	<i>Temps de présence/jour dans le local</i>		<i>Droit à congés article 19 CCN</i>
	<i>Moins de 5h</i>	<i>Plus de 5h</i>	
Ouverture et vue extérieure	X	X	N
Pas ouverture mais vue extérieure	X	X	N
Pas ouverture et moins de 50 lux lumières naturelle	X		N
		X	O
Pas ouverture et pas vue extérieure	X		N
		X	O

Remise par la Drh de la liste des 55 agences ont des locaux (128 bureaux) demandant une étude affinée.

Mobilité Géographique

La Direction fait plusieurs propositions concernant plus les mobités vers les zones urbaines et les zones rurales peu attractives

Ces propositions ont fait l'objet d'un débat animé avec les OS.